



Commune de
Val-de-Ruz

P.P. CH – 2053 Cernier – Poste CH SA

Aux parents de

DATE 5 février 2025
TRAITE PAR Jérémy Bachmann
TEL DIRECT 032 886 56 34
EMAIL pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch
REFERENCE TH 716079

ACCUEIL PARASCOLAIRE - OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Madame, Monsieur,

Les accueils parascolaires de Val-de-Ruz accueillent les élèves des années 1 à 6, et les enfants des degrés 7 et 8 dans la limite des places disponibles, au sein de l'accueil du lieu de domicile ou de scolarisation.

Selon les décisions des autorités politiques communales, « l'initiative : accueil des enfants », des places supplémentaires seront proposées dans certains accueils dès la prochaine rentrée scolaire. La totalité des places sera toutefois attribuée d'ici août 2027 comme communiqué par les autorités.

Dès à présent, vous avez la possibilité d'inscrire votre ou vos enfant(s) pour la rentrée d'août 2025.

Pour les enfants scolarisés dans les villages de Chévard-Saint-Martin, Coffrane et Dombresson, veuillez prendre contact directement avec les structures privées subventionnées concernées pour réaliser votre demande d'inscription. Des places sont également disponibles auprès de l'accueil familial de jour sur l'ensemble du territoire.

Pour les villages de Boudevilliers, Cernier, Fenin-Vilars-Saules, Engollon, Fontainemelon, Fontaines, les Geneveys-sur-Coffrane, les Hauts-Geneveys, Montmollin et Savagnier, l'inscription se fait depuis une plateforme en ligne se trouvant sur notre site internet communal : www.val-de-ruz.ch, rubrique « Vie quotidienne – Ecoles et accueils – Structures d'accueil ». Pour les parents n'ayant pas encore eu d'enfant inscrit dans l'un de nos accueils il est nécessaire de créer vos identifiants.

Nous vous remercions de bien vouloir utiliser le lien pour la session 2025-2026 et de compléter correctement et entièrement l'ensemble des formulaires en ligne, faute de quoi votre demande d'inscription ne sera pas traitée. En cas de besoin, une « marche à suivre » est à votre disposition sur notre site internet.



Sous cette même rubrique, vous trouverez également les documents en lien au fonctionnement des accueils parascolaire communaux pour 2025-2026, dont nous vous prions de prendre impérativement connaissance. En effet, par votre validation des formulaires en ligne, vous vous engagez, ainsi que votre enfant, à y respecter tous les points. **Par ailleurs nous vous informons que la directive relative au fonctionnement du parascolaire a été revue et entrera en vigueur au 1^{er} août 2025, le document est consultable sous cette même rubrique et fait partie intégrante de l'inscription.**

Le délai d'inscription est fixé **au lundi 3 mars 2025**. Passé ce délai, vous aurez toujours la possibilité de compléter les formulaires en ligne mais votre demande sera directement placée sur liste d'attente.

Un courrier de confirmation mentionnant les plages horaires disponibles selon vos demandes vous parviendra dès que le planning 2025-2026 aura été établi, soit courant avril prochain. Celui-ci contiendra également la liste des affaires personnelles à nous remettre pour votre enfant au moment de sa prise en charge dans nos structures.

L'inscription de votre ou vos enfant(s) sera **effective** uniquement lorsque vous aurez reçu **le courrier de confirmation**.

Des frais administratifs de CHF 50.00 pour le premier enfant, CHF 40.00 pour le deuxième enfant et CHF 30.00 pour le troisième enfant et suivants sont facturés chaque année.

Si pour une plage horaire donnée, le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de places disponibles, les admissions sont effectuées selon l'ordre de priorité suivant (Art. 3.1.6 de la directive relative au fonctionnement des accueils parascolaires de Val-de-Ruz) :

- a) le représentant légal ou les deux représentants légaux exercent une activité rémunérée coïncidant avec la plage horaire souhaitée selon l'attestation de taux d'activité et horaire fourni par l'employeur ;
- b) l'âge de l'enfant ;
- c) l'enfant était déjà admis à l'accueil l'année scolaire précédente ;
- d) un membre de la fratrie de l'enfant est déjà admis à l'accueil ;
- e) traitement au cas par cas par l'unité administrative.

La date de retour du formulaire en ligne n'est pas un critère d'attribution des places pour autant qu'il ait été retourné dans les délais. En cas de manque de place dans la structure du village d'habitation ou de scolarisation de votre enfant, celui-ci est susceptible d'être déplacé dans une autre structure à proximité du village concerné pour vous permettre d'obtenir une place d'accueil selon vos besoins.

Pour votre information, les horaires du cycle 1 sont uniformisés de la manière suivante :

- 1H : école le matin uniquement, du mardi au vendredi
- 2H : école le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que les lundis et vendredis après-midis
- 3 et 4H : école tous les matins ainsi que les lundis et vendredis après-midi + les mardis ou jeudis après-midis en fonction de la répartition des demi-groupes



Nous nous permettons de vous préciser les points suivants afin que les responsables des structures puissent préparer au mieux cette ouverture :

- Dans le cas d'une réinscription, merci d'impérativement utiliser **le lien de la session 2025-2026 avec vos identifiants existants**, même si votre ou vos enfant(s) a(ont) fréquenté la structure durant l'année 2024-2025.
- Nous vous rendons attentifs qu'en fonction du nombre d'élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années inscrits les lundis et les mercredis matin, et afin d'assurer une prise en charge de qualité, les enfants pourront être rassemblés dans une ou deux structures communales. Dans ce cas, ils seront toujours pris en charge ce jour-là dans le même accueil parascolaire, où il vous appartiendra de les déposer et de venir les chercher. Des informations détaillées vous parviendront dès que nous aurons reçu toutes les inscriptions et une fois les plannings réalisés.
- Les structures parascolaires communales ne sont pas ouvertes durant les vacances scolaires. Cependant, vous avez la possibilité de placer votre ou vos enfant(s) auprès des accueils subventionnés figurant sur le document annexé à la présente « Vacances scolaires 2025-2026 ».

En espérant que vous réserverez un accueil favorable à notre courrier, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ACCUEIL PRE ET PARASCOLAIRE

Le chef de service

J. Bachmann

Mémo :

Structures d'accueil communales :

Secrétariat, 032 886 56 34 – pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch

La Bornicantine, G. Canu, 032 886 57 34 – gwendoline.canu@ne.ch

La Fontaine Enchantée, M. Storrer, 079 174 08 09 – megane.storrer@ne.ch

Para'Chouette, J. Challandes, 079 173 80 76 – jessica.challandes@ne.ch

Le PasSage, S. Bracelli, 032 886 57 33 – stephanie.bracelli@ne.ch

Le Côtillon, S. Raone, 079 173 81 25 – sophie.raone@ne.ch

Au Pays du Moulin, L. Kupper, 079 613 72 15 – laila.kupper@ne.ch

Les Charbonnières, M. Gindraux, 032 886 57 32 – melinda.gindraux@ne.ch

Structures d'accueil privées :

AFJ, Mme D. Miaz, 079 249 71 18 – afj.valderuz@ne.ch

Les P'tits Flocons, N. Amaya, 032 852 06 07 - contact@ptitsflocons.ch

Passion et Chocolat, G. Leibacher, 078 956 29 62 - genevieve.leibacher@ne.ch

Bougillon Ensemble, C. Kipfer, 032 859 11 51 – info@bougillon.ch